  
ASPECT

**A**ssociation pour la **S**auvegarde et la **P**romotion de l**’E**nvironnement du **C**onque**T**

1, rue Aristide Briand

29217 Le Conquet

http://www.aspect-le-conquet.fr/

**RAPPORTS FINANCIER ET D’ACTIVITES  
A L'ASSEMBLEE GENERALE   
DU 27 MARS 2022**

Chers adhérents,

Nous vous avons réunis en assemblée générale conformément à nos statuts à l'effet de vous demander d’approuver les comptes de l'exercice clos les 31 Décembre 2019, 2020 et 2021, ainsi que le rapport d’activités que nous allons vous présenter.

**RAPPORT FINANCIER :**

L’activité de l’association au cours des l'exercices 2019, 2020 et 2021, s’est traduite dans les comptes par une perte de, respectivement, 228.20 €, 253.54 € et 250.21 €. Ces pertes résultant de la mise en parenthèse de l’appel de cotisations en période d'épidémie de Covid.

**RAPPORT D’ACTIVITES :** il sera ponctué de projections de graphiques explicites.

**I/ Le site Internet,** créé et régulièrement mis à jour, permet à tout un chacun

-de s’informer sur les toutes les activités de notre association

-de nous contacter, que l'on soit de la commune ou de communes voisines, pour des questions d’urbanisme et d ‘environnement.

**II/ Les multiples rencontres avec les élus** de la commune & de la Communauté de Communes des Pays d’Iroise CCPi, et notamment :

A/ 13 avril 2018 : rencontre au siège de la CCPi à Lanrivoaré avec Mr Mounier, vice-président de la CCPi, chargé de l’urbanisme & de l’aménagement du territoire, & Mr Dérouard, technicien de la CCPi.

Nous apprenons, à cette occasion, que le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Pays de Brest qualifie la commune de **commune périurbaine**, que nous traduisons par **commune de banlieue.**

B/ 17 juillet 2019 : rencontre en juillet 2019 avec Mr Mounier, accompagnés de ses collaborateurs urbanisme à la CCPI

Nous sont exposés les buts principaux de la modification no3 du PLU Plan Local d’Urbanisme du Conquet, entre autres :

-densifier les zones urbanisables avec comme objectif 15 logements à l’hectare, pour les opérations à venir. Il s’agit d’identifier des parcelles de plus de 2000 m2 en zone U pour assurer les besoins sur les 15-20 ans à venir.

-réglementer la nature des clôtures pour en améliorer la qualité (éviter les clôtures en plastique blanc par ex).

Diverses questions importantes sont en outre débattues, notamment le PLH, le plan local de l'habitat, le futur PLUi, l'application de la loi littoral, le rythme excessif de l'urbanisation. ASPECT regrette l’appellation « **périurbaine »** pour qualifier notre commune par le SCOT, alors que la catégorie « **commune littorale »** lui convient bien mieux. Mr Mounier croit nous rassurer en précisant que cette catégorie n’est pas géographique, mais qu’elle est basée sur des critères socio-économiques : hausse de la démographie au Conquet, existence de la ligne de cars no 11, la plus fréquentée de la CCPi (108 000 voyageurs par an), présence d’un collège.

C/Décembre 2020 Rencontre de MM Milin & Kerebel (A djoint aux travaux) au sujet du débroussaillage intensif aux abords du lavoir du Drellach, & du bétonnage du chemin qui monte vers le centre-ville. Réalisation en zone SPR Site Patrimonial Remarquable.

D/29 avril 2021 Rencontre avec Mme Lagadec (Adjointe à l'urbanisme) sur le projet de résidence du 10 rue Sainte-Barbe, à l’angle de la rue Aristide Lucas, contre lequel des habitantes voisines ont déposé un recours au Tribunal Administratif. Il s’agit d’un immeuble à 3 niveaux, rez-de-chaussée, étage & combles de 10,70 m de hauteur. Ce sera une masse compacte, faute de décrochement en hauteur entre la partie donnant sur la rue Sainte-Barbe & celle en équerre sur la rue A. Lucas. Ce sera aussi une masse volumineuse et une architecture discordante dans ce secteur de densité modérée au voisinage d'une façade urbaine relativement homogène de maisons particulières.

Puisque cette future construction sera en zone SPR Site Patrimonial Remarquable, l’avis de l’Architecte des Bâtiments de France ABAF est obligatoire. Il a donné son accord, après avoir exigé des modifications mineures. ASPECT lui a adressé un courrier le 11 juillet 2021 pour exprimer nos réticences sur ce projet.

E/ Rencontre avec Mr le Maire & le secrétaire général de la mairie, Mr Mounier, vice-président de la CCPi & 3 techniciens de la CCPi, dont Mr Dérouard. Notre but : **souligner les contradictions entre les engagements pris par la commune en matière d’urbanisme dans les PLH Plan Local Habitat & PLU Plan Local d’Urbanisme.**

**1/**Le PLH no 2 a autorisé la commune, par décision exécutoire du Bureau communautaire du 26-06-2018 à construire **108 logements**, soit en moyenne 18 par an. Or, le nombre de permis délivrés en juillet 2021 était de **119 logements** et, en fin décembre 2021, de **137 logements.** Cf le graphique projeté.

Question : Comment la commune peut-elle avec autant de désinvolture transgresser les règles qu’elle s’est elle-même données ?

Réponse de Mr Mounier : « ce n’était qu’une préconisation »

Réponse de Mr Dérouard contacté ultérieurement par 2 fois : « ce n’était qu’un objectif ». Chacun jugera. C’est donc reconnaitre que l’on peut déroger à ses engagements publics. La commune ne vise qu'une croissance urbaine quantitative, sans aucun souci de maîtriser la pression immobilière qui s’exerce sur notre territoire.

**2/ La préservation des terres agricoles.** C’est un des objectifs structurants du futur PLU intercommunal. Cet objectif est de plus, depuis le 22 août 2021, inscrit dans la **Loi Climat & Résilience.**

Nous prenons au sérieux cet objectif, ce qui ne semble pas être le cas de la municipalité qui a acheté un champ de 1 hectare rue Kennedy (projection d’une photo aérienne) pour transformation en parking et qui encourage l'urbanisation d’anciennes terres agricoles. Voir le graphique.

**3/ L’artificialisation des sols :** multiplication des lotissements et donc des voies d’accès, bitumage récent de l’aire de stationnement de la plage Porsliogan, de l’allée centrale du cimetière, de la rue de Poul Conq, bétonnage de l'escalier au-dessus du lavoir du Drellach. Ces décisions sont en contradiction avec le Schéma de Cohérence Territoriale SCOT de Brest et avec l’objectif national.

**4/** L'un de nous, Jean Chabrol, et un ancien président d'ASPECT, Philippe Gay, ont beaucoup œuvré au sein de la **CLAVAP** Commission Locale de Valorisation du Patrimoine pour contribuer à réaliser une réglementation AVAP voulue par la municipalité. L’AVAP est devenue **SPR** Site Patrimonial Remarquable.

Or, nous constatons avec dépit, que cette réglementation ne protège pas contre de malencontreuses initiatives, comme le 10 rue Sainte-Barbe ou l’aménagement des abords du lavoir du Drellach.

De plus la Commission Locale SPR n’est toujours pas mise en place. Ni Mr le Maire, ni l’ABAF ne sont manifestement pressés d’activer la création de cette commission, dont ASPECT fera partie, nous a assuré Mr Le Maire.

**5/ Extension de la porcherie** du GAEC des Primevères : elle se situe sur la commune de Plougonvelin, mais concerne Le Conquet car ses effluents pourraient se répandre sur le bassin versant et donc dans l’étang de Kerjean qui se déverse dans la mer. Cette extension a été approuvée à l’unanimité en 2020 par le Conseil Municipal **sous condition** que les services de l’Etat étudient les possibles effets nocifs de cette extension sur la qualité des eaux de la Ria du Conquet. Or la municipalité n’a pas jugé utile de s’informer du résultat de ces analyses, car elle déclare faire confiance aux services de l’Etat.

L’ignorance de ces résultats est regrettable pour les Conquétois. Notre association a pris position contre cette extension, qui fait l’objet d’un recours déposé par l’association Bretagne Vivante, dont ASPECT fait partie, conjointement avec Eau et Rivières de Bretagne.

**6/ La qualité des eaux de la Ria.** A certaines périodes de l’année, on y observe la présence d’algues vertes, parfois très abondantes comme en 2021. C’est pourquoi nous avons demandé à la municipalité qu’une surveillance des eaux soit régulièrement réalisée, car ce lieu est de plus en plus fréquenté, par des pêcheurs à pied, des paddles, des planches à voiles, des canoés. des baigneurs, etc.

Aujourd’hui, Mr le Maire nous apprend que la Parc marin s’en charge, alors que le PNMI dit seulement s'en préoccuper.

**Conclusion sur ces rencontres :** Nous avons toujours reçu un accueil courtois et même cordial auprès de la municipalité. On nous écoute certes, mais nous ne sommes pas sûrs d’être entendus et nous voyons peu d’effets concrets de nos interventions sur les décisions prises par l’équipe municipale.

*NB: Ce rapport d'activité n'entre pas dans le détail de tous les sujets qui ont été traités (par exemple l'imperméabilisation des sols et le ruissellement, le paysage et les spécificités communales, la qualité des aménagements publics et privés, etc.).*

*Pour en avoir une vision plus précise, on trouvera de nombreux éléments sur le site internet de l'association, et notamment les CR de nos rencontres avec les élus et leurs services.*